

2 Politique

**Assemblée nationale
Jour de rentrée demain**



Faustin Boukoubi, le 11 janvier dernier, jour de son élection au perchoir.



Vue partielle des députés lors de l'élection du président de l'Assemblée nationale.

J.K.M
Libreville/Gabon

Dès ce jeudi 21 février, le palais Léon Mba devrait retrouver sa ferveur habituelle.

LA première session ordinaire de l'Assemblée nationale s'ouvre ce jeudi, 21 février 2019, à dix heures. Après l'élection du bureau de cette institution le 11 janvier dernier, les députés élus à l'issue du scrutin des 6 et 27 octobre derniers vont prendre le chemin de l'hémicycle du palais Léon

Mba. Pour plusieurs d'entre eux, ce sera un véritable baptême de feu. Vu que, pour la première fois, ils vont siéger sur les travées de l'Assemblée nationale. Cette année, contrairement à la tradition, la rentrée parlementaire ne se déroulera pas le premier jour ouvrable du mois de mars, conformément à l'article 41 de la Constitution qui dispose que : "La première session s'ouvre le premier jour ouvrable de mars et prend fin, au plus tard, le dernier jour ouvrable de juin". Raison de ce changement ? Les dispositions de l'article 112 alinéa 2 de la Loi fon-

damentale qui énonce que : "L'ouverture de la session qui suit la proclamation des résultats de l'élection des députés à l'Assemblée nationale déroge aux dispositions de l'article 41 de la Constitution". Article libellé au Titre XII des dispositions transitoires et finales de notre mère des Lois. Dite "Session des Lois", cette première session parlementaire devrait être principalement consacrée à l'examen de plusieurs textes. Au nombre de ceux-ci, pourraient figurer les projets et autres propositions de lois visant à combler les insuffisances relevées dans la Loi fonda-

mentale par la Cour constitutionnelle, au travers d'un certain nombre de décisions qu'elle a rendues ces derniers temps. Sur un tout autre plan, en application des dispositions de l'article 28a de la Constitution, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, sera amené à présenter, devant la représentation nationale, son Discours de politique générale, sanctionné par un vote de confiance des députés. Et, selon toute vraisemblance, le chef du gouvernement devrait obtenir, à une large majorité, la confiance des élus du peuple. Tant le Parti dé-

mocratique gabonais (PDG), dont son équipe est l'émanation, est majoritaire au palais Léon Mba. Avec ceci qu'il devrait compter également sur ses alliés. Notamment les élus du Rassemblement pour la restauration des valeurs (RV) et des Sociaux démocrates gabonais (SDG). Deux nouvelles formations politiques qui ont réussi le tour de force d'avoir des élus à leur première participation à un scrutin législatif. C'est ici l'occasion d'annoncer que notre journal publiera, dans son numéro de demain jeudi 21 février, un dossier spécial consacré

à la XIIIe Législature de l'Assemblée nationale. Toutes les informations importantes s'y trouveront. A savoir, le bureau de l'Assemblée nationale, les députés en images et leurs profils, la place des femmes, celle des jeunes, les forces politiques en présence, les commissions parlementaires et leurs compétences, ce que pensent les leaders des partis représentés, combien gagne un député, etc. Sans oublier la première interview du nouveau président de ladite institution parlementaire, Faustin Boukoubi, depuis son élection le 11 janvier 2019.

programme

Le président de l'Assemblée nationale porte à l'attention des honorables députés qu'en application de l'article 112 alinéa 2 de la Constitution, la première session annuelle ordinaire de l'Assemblée nationale s'ouvrira le jeudi 21 février 2019 à 10 heures, au Palais Léon Mba selon le programme ci-après :

- 08h00 : Mise en place terminée

- 08h30-09h00 : Arrivée des honorables députés
- 09h00-09h05 : Arrivée des membres du Bureau de l'Assemblée nationale
- 09h05-09h20 : Arrivée du Corps diplomatique
- 09h20-09h30 : Arrivée des membres du gouvernement
- 09h30-09h35 : Arrivée des invités du président
- 09h35-09h40 : Arrivée des présidents des Institu-

- tions constitutionnelles et du maire de Libreville
- 09h45 : Arrivée de Monsieur le président de l'Assemblée nationale
- 09h50 : Arrivée de Madame le président du Sénat
- 09h55 : Arrivée de SE Monsieur le Premier ministre, chef du gouvernement
- 10h00 : Début de la cérémonie.

Trois questions... au nouveau maire de Lambaréné

Jean-Justin Maury Ngowemandji : "Nous allons accélérer la transformation de notre ville à travers des actions concrètes"

Propos recueillis par E. NDILORUM
Lambaréné/Gabon

L'union. Vous venez d'être porté à la tête bureau du conseil municipal de la commune de Lambaréné, au terme d'une élection qui a connu quand même quelques perturbations, à cause d'une mésentente entre les conseillers de l'opposition et vous. Quels sentiments vous animent suite à cette victoire non seulement du Parti démocratique gabonais (PDG), votre parti, mais aussi la vôtre personnelle ?

Jean-Justin Maury Ngowemandji : Avant de vous donner ma réaction à chaud, je voudrais tout d'abord me faire un devoir, celui de transmettre ma profonde et déférente gratitude au distingué camarade président, SE Ali Bongo Ondimba, au secrétaire général du Parti démocratique gabonais, le camarade Eric Dodo Boungueza, aux responsables politiques ainsi que ceux des structures statutaires de notre grand parti de masse. Sans oublier l'ensemble de mes collègues conseillers qui ont bien voulu me porter à la tête de la présidence



Le nouveau maire central de Lambaréné, Jean-Justin Maury Ngowemandji.

du Conseil municipal de la ville du Grand Blanc. L'élection qui était prévue pour le dimanche 03 février a été effective trois jours plus tard, à cause des exigences injustifiées des conseillers municipaux de l'opposition radicale qui réclamaient le poste du 4e adjoint au maire central au dé-

triment d'un conseiller du Parti pour le développement et la Solidarité Sociale (PDS) de l'opposition constructive et responsable. Cette exigence n'ayant pas eu une suite favorable, les douze conseillers de l'opposition ont dû, par stratégie et pression, sortir de la salle deux fois consécutives, nous empêchant ainsi d'avoir le quorum requis de 2/3 pour la suite du déroulement du scrutin. Nous avons donc dû attendre la troisième journée pour procéder à l'élection de l'édile de la commune et ses adjoints. Au terme du scrutin, nous avons pu obtenir tous les postes suivants : maire central de la commune de Lambaréné, Jean-Justin Maury Ngowemandji (PDG) 100% ; premier adjoint au maire, Armand Mouloungui (PDG) 100% ; deuxième adjoint au maire, Pascal Lehindah (PDG) 100% ; troisième adjoint au maire, Alain Sosthène Litsotsa (PDG) 100% ; et le quatrième adjoint au maire Mireille Simbouwé Nyamba (PDS) 100%. Pour moi c'est un sentiment de satisfaction mêlé à de la joie.

Peut-on savoir quelles seront vos priorités dans vos nouvelles fonctions, quand on sait que vous étiez déjà membre du conseil municipal sortant ?

Pour moi, les priorités du nouveau conseil municipal consisteront à prendre en compte les aspirations des populations de la commune de Lambaréné. C'est-à-dire accélérer la transformation de notre ville à travers des actions concrètes, visibles et réalistes sur le terrain. A savoir le suivi et la concrétisation des projets retenus dans le cadre du Fonds d'initiative du développement (FID), la voirie, la propreté de la ville, l'embellissement de celle-ci, la création des cimetières, qui nous faisait défaut, tout en faisant respecter les lois de notre pays en matière de circulation routière, ainsi que l'aspect urbanisme, etc. Cela tout en comptant sur l'adhésion sincère des populations et de tous les acteurs politiques, sans exclusive, de notre belle cité Lambaréné, ville du Dr Albert Schweitzer.

De quelles ficelles disposez-vous pour garantir le succès à vos projets ?

Tout mandat ne peut être couronné de succès que si vous avez la forte adhésion de la population et des acteurs politiques, sans exclusive, dans la transformation et le développement de notre société. Nous espérons que ce sera le cas pour notre bureau.